



Suite à une décision d'appel reconnaissant le licenciement abusif

Par **sophie**, le **21/04/2008** à **14:40**

Bonjour,

Suite à une décision d'appel mon père a obtenu une indemnisation et la re-qualification de son licenciement pour faute en licenciement abusif. La société ayant déposé le bilan, la GARP a pris le relais. Depuis le 6 décembre 2007 date de la réception par mon père de la décision d'appel aucune indemnité n'a été versée. Existe-t-il en délais légal contraignant l'organisme au paiement ou un autre solution?

Merci

Sophie

Par **Marco09**, le **21/04/2008** à **16:29**

Bonjour,

Contactez le juge d'aplication ou un cabinet d'huissier pour vous aidez à récupérer les fonds.